

ANNEXE N° 3

AVIS AU PUBLIC

**Publié dans les annonces légales des journaux
de la Haute-Marne**

et la

Voix de la Haute-Marne

23 - 25 octobre 2019 et 9 - 15 novembre 2019

Voix

La Voix de la Haute-Marne

Attestation de parution du vendredi 25 octobre 2019 dans le journal La Voix de la Haute-Marne.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du vendredi 25 octobre 2019

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales
8 rue des Chalets - 52000 Chaumont
03 25 87 08 65 - 07 88 41 93 81

Voix
La Voix de la Haute-Marne

8 Rue des Chalets
52000 CHAUMONT
Tél 03 25 87 08 65
Port : 07 88 41 93 81
legales@voixdelahautemarne.fr

Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du vendredi 25 octobre 2019.

Voix

La de la Haute-Marne

Attestation de parution du vendredi 15 novembre 2019 dans le journal La Voix de la Haute-Marne.

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint l'attestation de parution de votre annonce légale dans notre journal du vendredi 15 novembre 2019

Muni(e) de ce document, vous pouvez d'ores et déjà effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à votre dossier.

Dans l'espoir que vous voudrez bien nous confier vos prochaines publications,

Nous vous remercions de votre confiance et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos très sincères salutations.

Le Service Annonces Légales
8 rue des Chalets - 52000 Chaumont
03 25 87 08 65 - 07 88 41 93 81

Voix
La de la Haute-Marne

8 Rue des Chalets
52000 CHAUMONT
Tél 03 25 87 08 65
Port : 07 88 41 93 81
legales@voixdelahautemarne.fr

Atteste avoir reçu la présente annonce pour une parution dans le journal du vendredi 15 novembre 2019.

SAS LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14 rue du Patronage-Laique CS52057 - 52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03 25 03 86 40 - Fax. 03 25 03 85 72
CAPITAL DE 2 000 000 Euros - SIRET 391 193 208 000 17
TVA INT : FR 13 391 193 208 000 17

ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 09 novembre 2019
Dans JHM
Référence n°CTI116082

CHAUMONT, le 23 octobre 2019



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE CHAUMONT

Par arrêté du 15 octobre 2019, le Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) du Pays de Chaumont. Elle se déroulera du 8 novembre 2019 à 14 heures au 9 décembre 2019 à 12 heures inclus. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de Messieurs Alain LAMBLE, en qualité de Président, Jacques BORDAT et Françoise BRUNNER, en qualité de membres. Le dossier mis à la disposition du public comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité Environnementale.

Lieux d'enquête :

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont :
40 bis avenue du Maréchal Foch - 52 000
Chaumont.

Agglomération de Chaumont : C'am 6
avenue Emile Cassin 52000 Chaumont

Communauté de Communes des Trois
Forêts - site « le Chamois » 4 route de
Châtillon, 52 120 Châtillonvillain

Communauté de Communes Meuse-
Rognon :

- Site de Bourmont : 11 boulevard des
Etats-Unis - 52 150 Bourmont-entre-Meuse-
et-Rognon

- Site d'Andelot : 87 rue de la Division
Leclerc - 52 700 Andelot-Blancheville

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier
d'enquête publique et le registre d'enquête
sont accessibles aux horaires habituels
d'ouverture, ainsi qu'aux lieux des perma-
nences ci-dessous.

Les membres de la commission d'en-
quête recevront le public aux lieux et
horaires suivants :

Lieux - Jours - Heures

Mairie d'Arcen-Sarnez - Vendredi 8
novembre 2019 - 14h00 à 18h00

Mairie de Roches-Bataucourt -
Vendredi 8 novembre 2019 - 14h00 à 18h00

Syndicat Mixte du Pays de Chaumont -
Vendredi 8 novembre 2019 - 14h00 à 18h00

Vendredi 22 novembre 2019 14h00 à 18h00

Mairie de Laferté-sur-Aube - Jeudi 14
novembre 2019 - 14h00 à 18h00

Mairie d'Andelot-Blancheville - Samedi
16 novembre 2019 - 8h00 à 12h00

Mairie de Bologne - Samedi 16 novembre
2019 - 8h00 à 12h00

Mairie de Frocourt - Mardi 19 novembre
2019 - 14h00 à 18h00

Mairie de Bourmont-entre-Meuse-et-
Rognon - Mercredi 20 novembre 2019 -
8h00 à 12h00

Mairie de Colombey les Deux Eglises -
Mercredi 27 novembre 2019 - 14h00 à 18h00

Mairie de Marreville - Mercredi 27
novembre 2019 - 14h00 à 18h00

Mairie de Brannay-sur-Saône - Bassigny -
Jeudi 08 novembre 2019 - 8h00 à 12h00

Mairie de Châtillonvillain - Lundi 9
décembre 2019 - 8h00 à 12h00

Mairie de Nogent - Lundi 9 décembre
2019 - 8h00 à 12h00

Mairie de Saint-Blin - Lundi 9 décembre
2019 - 8h00 à 12h00

Le public peut également adresser ses
observations :

- Par courrier postal à l'attention de M.
le Président de la commission d'enquête
au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
40bis avenue du Maréchal Foch - 52 000
CHAUMONT

- Par courrier électronique : contact@pays-chaumont.com

- Sur le registre dématérialisé à l'adresse
suivante : <https://sai.apl.scdemat.fr/Xeniques/GIS2038.html>

- La dossier d'enquête est
également consultable sur
<http://www.pays-chaumont.com>.

- Sur le registre dématérialisé
(<https://sai.apl.scdemat.fr/Xeniques/GIS2038.html>) ou sur un pointe informa-
tique au siège du Syndicat Mixte du Pays
de Chaumont, aux horaires habituels
d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique :

Dans un délai de 30 jours à compter de
la date de clôture de l'enquête, la commis-
sion d'enquête transmettra le dossier d'en-
quête, accompagné des registres et pièces
annexes, ainsi que son rapport dans
lequel figurent ses conclusions motivées.

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
se prononcera sur l'approbation du projet
de SCT du Pays de Chaumont, éventuel-
lement modifié pour tenir compte des
observations du public et du rapport de la
commission d'enquête.

Le public pourra consulter le rapport
et les conclusions de la commission
d'enquête au Syndicat Mixte du Pays de
Chaumont, au Préfecture, aux sièges de la
Communauté d'Agglomération de Chaum-
ont, de la Communauté de Communes
des Trois Forêts, de la Communauté de
Communes Meuse-Rognon, et sur le site
Internet du Syndicat Mixte du Pays de
Chaumont (www.pays-chaumont.com)
pendant un an à compter de la clôture de
l'enquête.

SAS JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE

Cette insertion paraîtra dans le journal de la
Haute Marne, sauf incident technique
indépendant de notre volonté.

SAS LE JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE
14 rue du Patronage-Laique CS52057 - 52902 CHAUMONT Cedex 9
Tél. 03 25 03 86 40 Fax. 03 25 03 85 72
CAPITAL DE 2 000 000 Euros - SIRET 391 193 208 000 17
TVA INT : FR 13 391 193 208 000 17

ATTESTATION DE PARUTION

Parution le 23 octobre 2019
Dans JHM
Référence n°CTI116022

CHAUMONT, le 23 octobre 2019



Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE CHAUMONT

Par arrêté du 15 octobre 2019, le Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCT) du Pays de Chaumont. Elle se déroulera du 8 novembre 2019 à 14 heures au 9 décembre 2019 à 12 heures heures. Le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne a désigné une commission d'enquête composée de Messieurs Alain LAMBLIC, en qualité de Président, Jacques BORDAT et François BRUNNER, en qualité de membres. Le dossier mis à la disposition du public comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

Lieux d'enquête :
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont :
40 bis avenue du Maréchal Foch - 52 000
CHAUMONT

Agglomération de Chaumont : C'am 5
avenue Emile Cames 52000 Chaumont
Communauté de Communes des Trois
Forêts : site « Le Chameau » 4 route de
Châtillon, 52 120 Châtillon
Communauté de Communes Meuse-Ro-
gnon :

- Site de Bourmont : 11 boulevard des
Data-Méa - 52 190 Bourmont-entre-Meuse-
et-Mosne
- Site d'Andelot : 87 rue de la Division
Lachère - 52 700 Andelot-Blancheville

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier
d'enquête publique et le registre d'enquête
sont accessibles aux horaires habituels
d'ouverture, ainsi qu'aux lieux des perman-
ences ci-dessous.

Les membres de la commission d'en-
quête recevront le public aux lieux et
horaires suivants :

Lieux - Jours - Heures
Maire d'Arcen-Barrois - Vendredi 8
novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Maire de Roches-Salotourout -
Vendredi 8 novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont -
Vendredi 8 novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Vendredi 22 novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Maire de Laderléves-Juba - Jeudi 14
novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Maire d'Andelot-Blancheville - Samedi
16 novembre 2019 - 8h00 à 12h00
Maire de Boulogne - Samedi 16 novembre
2019 - 8h00 à 12h00
Maire de Francieu - Mardi 19 novembre
2019 - 14h00 à 18h00
Maire de Bouxmont-entre-Meuse-et-
Mosne - Mercredi 20 novembre 2019 -
8h00 à 12h00
Maire de Colombay les Deux Eglises -
Mardi 19 novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Maire de Marreville - Mercredi 21
novembre 2019 - 14h00 à 18h00
Maire de Envermeuse-Saasgny -
Jeudi 28 novembre 2019 - 8h00 à 12h00
Maire du Châteauneuf - Lundi 9
décembre 2019 - 8h00 à 12h00
Maire de Hoyet - Lundi 9 décembre
2019 - 8h00 à 12h00
Maire de Saint-Etienne - Lundi 9 décembre
2019 - 8h00 à 12h00

Le public peut également adresser ses
observations :

- Par courrier postal à l'attention de M,
le Président de la commission d'enquête
au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
(40 bis avenue du Maréchal Foch - 52 000
CHAUMONT)

- Par courrier électronique : contact@pays-chaumont.com
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse
suivante : <https://sal.pjchdmat.fr/Xenquestes/kenquestes/4162008.html>

- Le dossier d'enquête est
également consultable sur
<http://www.pays-chaumont.com>, sur le registre dématérialisé
(<https://sal.pjchdmat.fr/Xenquestes/kenquestes/4162008.html>) ou sur un poste informa-
tique au siège du Syndicat Mixte du Pays
de Chaumont, aux horaires habituels
d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique :
Dans un délai de 30 jours à compter de
la date de clôture de l'enquête, la commis-
sion d'enquête transmettra le dossier d'en-
quête, accompagné des registres et pièces
annexes, ainsi que son rapport dans
lequel figurent ses conclusions motivées.

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont
se prononcera sur l'approbation du projet
de SCT du Pays de Chaumont, éventuel-
lement modifié pour tenir compte des
observations du public et du rapport de la
commission d'enquête.

Le public pourra consulter le rapport
et les conclusions de la commission
d'enquête au Syndicat Mixte du Pays de
Chaumont, en Préfecture, aux sièges de la
Communauté d'Agglomération de Chau-
mont, de la Communauté de Communes
des Trois Forêts, de la Communauté de
Communes Meuse-Rognon, et sur le site
Internet du Syndicat Mixte du Pays de
Chaumont (www.pays-chaumont.com)
pendant un an à compter de la clôture de
l'enquête.

SAS JOURNAL DE LA HAUTE-MARNE

Cette insertion paraîtra dans le journal de la
Haute Marne, sauf incident technique
indépendant de notre volonté.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE CHAUMONT

Par arrêté du 15 octobre 2019, le Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Chaumont. Elle se déroulera du 8 novembre 2019 à 14 heures au 9 décembre 2019 à 12 heures inclus. Au terme de l'enquête, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononcera sur l'approbation du SCoT du Pays de Chaumont. Le tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE a désigné une commission d'enquête composée de Messieurs Alain LAMBLE, en qualité de Président, Jacques BORDAT et François BRUNNER, en qualité de titulaires. Le dossier mis à la disposition du public comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

Lieux d'enquête :

- Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : 40 bis avenue du Maréchal Foch - 52000 CHAUMONT
- Agglomération de Chaumont : C'sam 5 avenue Emile Cassez 52000 CHAUMONT
- Communauté de Communes des Trois Forêts : site « le Chameau » 4 route de Châtillon, 52120 CHÂTEAUVILLAIN
- Communauté de Communes Meuse-Rognon :
- * Site de BOURMONT : 11 boulevard des Etats-Unis 52150 BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.

* Site d'ANDELLOT : 87 rue de la division Leclerc 52700 ANDELLOT-BLANCHEVILLE.

Dans chaque lieu d'enquête, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête sont accessibles aux horaires habituels d'ouverture.

Les membres de la commission d'enquête recevront le public :

- MAIRIE D'ARC-EN-BARROIS : vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE ROCHES-BETTAINCOURT : vendredi de 8 novembre 2019 14h00 à 18h00
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CHAUMONT : Vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 18h00 et le vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE LAFERTÉ-SUR-AUBE : jeudi 14 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE D'ANDELLOT-BLANCHEVILLE : samedi 16 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE BOLOGNE : samedi 16 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE FRONCLES : mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON : mercredi 20 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES : mercredi 27 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE MARANVILLE : mercredi 27 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE BREUVANNES-EN-BASSIGNY : jeudi 28 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DU CHÂTEAUVILLAIN : lundi 9 décembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE NOGENT : lundi 9 décembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE SAINT-BLIN : lundi 9 décembre 2019 de 8h00 à 12h00

Le public peut également adresser ses observations par :

- Courrier postal à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (40 bis avenue du Maréchal Foch 52000 CHAUMONT)
- Courrier électronique : contact@pays-chaumont.com
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/G152038.html>

Le dossier d'enquête est également consultable sur :

<http://www.pays-chaumont.com>, sur le registre dématérialisé (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/G152038.html>)

ou sur un poste informatique au siège du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, aux horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique :

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête transmettra le dossier d'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, ainsi que son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononcera sur l'approbation du projet de SCoT du Pays de Chaumont, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, en Préfecture, aux sièges de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, de la Communauté de Communes des Trois Forêts, de la Communauté de Communes Meuse-Rognon, et sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (www.pays-chaumont.com) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU PAYS DE CHAUMONT

Par arrêté du 15 octobre 2019, le Président du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont a ordonné l'ouverture de l'enquête publique du projet de schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Pays de Chaumont. Elle se déroulera du 8 novembre 2019 à 14 heures au 9 décembre 2019 à 12 heures inclus. Au terme de l'enquête, le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononcera sur l'approbation du SCoT du Pays de Chaumont. Le tribunal administratif de CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE a désigné une commission d'enquête composée de Messieurs Alain LAMBLE, en qualité de Président, Jacques BORDAT et François BRUNNER, en qualité de titulaires. Le dossier mis à la disposition du public comprend notamment l'évaluation environnementale et l'avis de l'autorité environnementale.

Lieux d'enquête :

- Syndicat Mixte du Pays de Chaumont : 40 bis avenue du Maréchal Foch - 52000 CHAUMONT
 - Agglomération de Chaumont : C'sam 5 avenue Emile Cassez 52000 CHAUMONT
 - Communauté de Communes des Trois Forêts : site « Le Chameau » 4 route de Châtillon, 52120 CHÂTEAUVILLAIN
 - Communauté de Communes Meuse-Rognon :
 - * Site de BOURMONT : 11 boulevard des Etats-Unis 52150 BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON.
 - * Site d'ANDELOT : 87 rue de la division Leclerc 52700 ANDELOT-BLANCHEVILLE.
- Dans chaque lieu d'enquête, le dossier d'enquête publique et le registre d'enquête sont accessibles aux horaires habituels d'ouverture.

Les membres de la commission d'enquête recevront le public :

- MAIRIE D'ARC-EN-BARROIS : vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE ROCHES-BETTAINCOURT: vendredi de 8 novembre 2019 14h00 à 18h00
- SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE CHAUMONT: Vendredi 8 novembre 2019 de 14h00 à 18h00 et le vendredi 22 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE LAFERTÉ-SUR-AUBE: jeudi 14 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE D'ANDELOT-BLANCHEVILLE : samedi 16 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE BOLOGNE: samedi 16 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE FRONCLES : mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON : mercredi 20 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE COLOMBEY LES DEUX ÉGLISES : mercredi 27 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE MARANVILLE : mercredi 27 novembre 2019 de 14h00 à 18h00
- MAIRIE DE BREUVANNES-EN-BASSIGNY : jeudi 28 novembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DU CHÂTEAUVILLAIN : lundi 9 décembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE NOGENT : lundi 9 décembre 2019 de 8h00 à 12h00
- MAIRIE DE SAINT-BLIN : lundi 9 décembre 2019 de 8h00 à 12h00

Le public peut également adresser ses observations par :

- Courrier postal à l'attention de M. le Président de la commission d'enquête au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (40 bis avenue du Maréchal Foch 52000 CHAUMONT)
- Courrier électronique : contact@pays-chaumont.com
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/G152038.html>

Le dossier d'enquête est également consultable sur :

<http://www.pays-chaumont.com>, sur le registre dématérialisé (<https://ssl.spl-xdemat.fr/Xenquetes/G152038.html>)

ou sur un poste informatique au siège du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, aux horaires habituels d'ouverture.

A l'issue de l'enquête publique :

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, la commission d'enquête transmettra le dossier d'enquête, accompagné des registres et pièces annexées, ainsi que son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées.

Le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont se prononcera sur l'approbation du projet de SCoT du Pays de Chaumont, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et du rapport de la commission d'enquête.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont, en Préfecture, aux sièges de la Communauté d'Agglomération de Chaumont, de la Communauté de Communes des Trois Forêts, de la Communauté de Communes Meuse-Rognon, et sur le site internet du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont (www.pays-chaumont.com) pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.